

## Subventions Communautaires

### Projets de Clubs

Nouvelle Politique Sportive : règlement de mise en application du 05/10/10



**APPEL A PROJET :**  
Vous vous inscrivez dans un projet :

- favorisant la pratique du sport pour tous,
- valorisant l'identité et l'image de la CCCE,
- encourageant les pratiques de santé et de loisirs par le sport,
- intégrant la politique sportive dans une démarche de développement économique et d'aménagement raisonné du territoire

➔ Vous répondez à un appel à projet lancé par la CCCE

**LA CCCE SOUTIENT VOTRE PROJET**

*Que vous soyez un club d'intérêt communautaire ou une association sportive d'intérêt communal, la CCCE vous offre la clé de la réussite pour vos projets de club !*

#### **CELEBRATION D'ANNIVERSAIRE :**

Vous célébrez l'anniversaire de la création de votre club, à compter de la 5<sup>ème</sup> année d'existence, tous les 5 ans

➔ vous organisez des festivités spécifiques, avec ou sans événement inscrit dans les critères de la politique sportive communautaire

**LA CCCE ACCOMPAGNE VOTRE DEMARCHE**

#### **MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Vous organisez :

- une manifestation sportive,
- d'envergure régionale ou au delà ,

➔ Vous répondez aux objectifs de la politique sportive de la CCCE

**LA CCCE EST A VOS COTES POUR ORGANISER L'EVENEMENT**

#### **SPORT EN MILIEU SCOLAIRE :**

Votre entraîneur est :

- diplômé, bénévole ou salarié du Club ,
- ET agréé par l'Inspection Académique de l'Education Nationale,
- il intervient dans les écoles pendant le temps scolaire,

➔ Vous répondez aux objectifs de la politique sportive de la CCCE

**LA CCCE PARTICIPE AU FINANCEMENT DE L'ENCADREMENT**

